

Ratios Promu-promouvables : En marche à l'arrêt !

Le gouvernement est plus prompt à réduire la dépense publique et s'attaquer aux acquis statutaires qu'à respecter le déroulement de carrière des fonctionnaires hospitaliers qui attendent la publication des ratios de promotion en stand-by depuis des mois !

Il est vrai que Olivier Dussopt prépare une remise en cause fondamentale des déroulements de carrière au profit de la mise en place du « mérite ». La DGOS serait-elle déjà dans les starting-blocks ? Nous posons la question !

En mars 2017, après les déboires sur le même dossier en 2016, les services du Ministère de la Santé ont convoqué les organisations syndicales afin « d'anticiper » l'élaboration des ratios promu-promouvables pour 2018. Ces ratios, faut-il le rappeler, sont nécessaires pour envisager les promotions de grades des fonctionnaires hospitaliers. Ils doivent être définis avant le mois de décembre en vue de l'examen en Commission Administrative Paritaire Locale des promotions pour l'année suivante.

Une fois de plus, nous n'aurons pas échappé aux « lenteurs » des différents ministères qui interviennent sur ce dossier ! Présenté comme facilitateur, le guichet unique devait mettre autour de la table tous les décideurs afin d'optimiser les circuits de décisions et les accélérer !

Chapeaux bas ! Bravo ! Une grande réussite ! Encore une réforme qui aura porté ses fruits ! Et dire qu'ils veulent réformer la France, réformer le modèle du système de Santé ! En sont-ils capables ? Nous sommes en droit de nous interroger sur leurs capacités à changer de modèle. Les mêmes nous prouvent aujourd'hui leur incompétence sur un dossier simple !

Dans le contexte actuel d'une attaque sans précédent de la fonction publique et du statut des fonctionnaires hospitaliers (gel du point d'indice, retard de la compensation de la CGS, modification de l'article 92 à 95 permettant le licenciement, la mise en place de plans de départs volontaires, etc.), le mépris est une fois de plus affiché par les pouvoirs publics sur ce dossier.

Il en est tout autant du refus de prendre en compte nos revendications spécifiques pour les EHPADs et les services à domicile. À cela s'ajoutent les annonces préparant une « *transformation profonde de l'organisation et fonctionnement du système de santé* », c'est-à-dire de nouvelles fermetures de lits, de services, d'hôpitaux et la liquidation de milliers de postes. Tous ces éléments sont à prendre en compte pour mobiliser massivement les agents pour la grève du 22 mars 2018.

Force Ouvrière, une nouvelle fois, va interpeller la Ministre de la Santé, afin que les ratios soient publiés rapidement et permettent aux agents d'obtenir ce que de droit.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 20 février 2018